

Lausanne, le 11 novembre 2015

Communiqué de presse

Audition sur l'OAMal: simplifier les franchises, c'est bien; harmoniser les modèles alternatifs, c'est mieux

60% des assurés ont un modèle d'assurance trop complexe

La FRC est favorable à la suppression des options de franchises les moins usitées proposée dans le cadre de l'audition sur une modification de l'OAMal (échéance 12.11.2015). Il est, en effet, inutilement complexe de proposer six choix pour la franchise des adultes et sept pour celle des enfants. Mais pour réellement simplifier le système, il faut avant tout agir sur les modèles alternatifs de l'assurance de base, choisis par 60% des assurés! Les diverses et très variables conditions générales d'assurances de la centaine de produits «médecin de famille», «télé médecine» ou «réseau de soin», sont une jungle où l'assuré se perd et qui est truffée de pièges.

De nombreux d'assurés ne sont pas conscients de tout ce qu'entraîne le choix d'un modèle dit «alternatif», tels que «médecin de famille», «télé médecine», «réseau de soin» et autres variantes. Un réel problème, qui concerne désormais plus de 60% des assurés. Ces modèles permettent de bénéficier d'une prime plus basse, en échange du respect de certaines contraintes décrites dans les conditions générales du produit d'assurance. Or, les modalités varient énormément, rendant la comparaison presque impossible ou du moins très fastidieuse. De plus, si, par erreur, l'assuré consulte un médecin hors liste, s'il ne renouvelle pas un bon de délégation ou ne passe pas par la bonne pharmacie, il encoure souvent des sanctions très lourdes, qui vont jusqu'à la non prise en charge totale de frais, pourtant couverts par l'assurance obligatoire.

La FRC reste néanmoins très favorable au développement et à la promotion des modèles alternatifs, persuadée qu'ils peuvent, à terme, instaurer un usage plus raisonnable, conscient et raisonné des prestations de soins, soit un objectif solidaire vers lequel toute la société doit tendre. Malheureusement, les produits actuels sont trop souvent truffés de conditions pièges et ne servent, de l'avis de la FRC, qu'à renforcer le diktat des assureurs sur le système de santé.

Par conséquent, il est urgent de régler ces produits alternatifs pour atteindre l'objectif de simplification du système de santé 2020, tendre vers une meilleure utilisation des prestations de soins et faciliter réellement la vie des assurés. Agir uniquement sur les franchises ne suffit pas.

Cela étant, la FRC plaide pour davantage de solidarité. Elle est par conséquent opposée à la diminution des rabais de primes dans l'assurance obligatoire des soins. Nous comprenons qu'ils nuisent aux mécanismes de solidarité entre les personnes en bonne et en mauvaise santé, et nous pensons aussi qu'ils doivent être améliorés au sein du système. Cependant, cela ne doit pas se faire sur le dos des assurés.

Selon l'Office fédéral de la statistique, le budget des assurés supporte déjà 25% des coûts de la santé, une charge colossale pour la classe moyenne et les familles, notamment. Et, malheureusement, les subsides et les prestations complémentaires ne suffisent pas à éviter de nombreuses situations de précarité.

Les hautes franchises, en théorie, devraient être choisies par les personnes en bonne santé et celles qui ont les moyens d'assumer le risque financier en cas de maladie. En réalité, ce sont souvent des personnes aux revenus et à l'épargne modestes qui optent pour ces franchises, car ce sont les seules dont elles peuvent payer les primes, et encore pas toujours.

Selon certaines études, 14% à 24% de la population renoncerait parfois à se soigner faute d'en avoir les moyens. Les hautes franchises accentuent donc la fragilité des assurés les moins fortunés. En conclusion: diminuer le rabais rendrait certes la solution franchise à 2500 fr. moins attractive, mais ce n'est pas pour autant que les personnes à petit ou moyen budget pourront s'offrir le modèle standard. A moins d'augmenter massivement les subsides, mais cela ne semble pas à l'ordre du jour, ni à portée de budget pour les cantons.

Informations complémentaires: Joy Demeulemeester, responsable politique de la santé, Tél. 021 331 00 90

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.
